## AR Prefecture

047-200068930-20240328-D24DTCP77-AR

Affaire suivie par : BIRAT Magali

Reçu le 08/04/2024



**DECISION:** 

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D24DTCP77

<u>OBJET: TARIFS BILLETTERIE ET BOUTIQUE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE ACTUALISATION GRILLE TARIFAIRE ANNÉE 2024</u>

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2017-48-RH en date du 13 avril 2017 créant une régie de recettes pour SauveTerre Musée de Préhistoire :

Vu la décision n°D2023-54-CP en date du 17 mars 2023 actualisant la grille tarifaire 2023 de la billetterie et de la boutique de SauveTerre Musée de Préhistoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la grille tarifaire propre à la billetterie pour modifier des tarifs existants :

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la grille tarifaire propre à la boutique à la vente au public et ainsi la modifier :

## Le Président de Fumel Vallée du Lot décide,

- 1°) De fixer les nouveaux tarifs propres à la billetterie et à la boutique selon la grille tarifaire 2024 en annexe ;
- 2°) D'appliquer ces tarifs à compter du 08 avril 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 08 avril 2024 Reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié le : 08 avril 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**